

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 avril 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 6 avril 2023.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, M. DE ALMEIDA ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, M. HEWAK, M. THUILLIER, Mme CHARPENTIER et Mme BASSELIER.

Mme Marie-France BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'un local aux Restos du Cœur

SV/N° 2023 - 04 – 02

M. Daniel Millot, Conseiller Municipal, expose que la Ville a été récemment sollicitée par les responsables des Restos du Cœur de la Marne, pour permettre l'organisation à Sézanne de distribution d'aides alimentaires pour les publics les plus fragiles.

Après plusieurs rencontres, en présence des associations locales et du CIAS qui mènent déjà des actions en faveur des personnes en difficulté, il semble judicieux, dans l'actuel contexte économique, d'accueillir les Restos du Cœur qui pourront compléter le travail déjà réalisé depuis de nombreuses années, et, sans doute, toucher des publics différents de ceux qui sont déjà accompagnés sur notre territoire.

La Ville peut mettre un local à disposition des Restos du Cœur.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 6
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 051-215104985-20230413-2023_04_02-DE

Article 1 - approuve la convention de mise à disposition dont le projet figure en annexe

Article 2 - autorise M. le Maire à signer cette convention avec M. le Président des Restos du
Coeur de la Marne

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK